

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2013)
Heft: 2

Artikel: Comparaison "théorie-réalité" de l'état-major du bat car 1
Autor: Humbert-Droz, Marc
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-514792>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'état-major et les Centurions du bat car 1.
Toutes les photos © Bat car 1

Bat car 1

Comparaison « théorie-réalité » de l'état-major du bat car 1

Major Marc Humbert-Droz

Issu des Loups du bat inf 19, il rejoint le bat car 1 en 2012 comme commandant remplaçant. Chef de la gestion clientèle du Centre logistique de l'armée à Grolley.

Ci-après une réflexion sous forme comparative entre la théorie donnée par le règlement militaire COEM XXI et la réalité d'un cours de répétition (CR) au niveau du fonctionnement et des missions de l'état-major (EM).

Mission de l'EM (ch.311-313) : « Appuyer le commandant dans toutes ses activités de conduite. Dans la phase de la recherche de décision, l'état-major appuie le commandant en acquérant et diffusant les informations influant sur le décision et en élaborant des possibilité de décision. L'état-major doit mettre en œuvre les décisions du commandant en élaborant des plans d'opération, des ordres et directives, en collaborant à la donnée d'ordres et en contrôlant l'exécution. »

Appréciation : Cette mission concorde parfaitement à la réalité. En effet, ceci dans l'intégralité du processus de la planification de l'action ainsi que celui de la conduite de l'action. Que l'on parle de planification du CR lui-même ou celle d'un exercice de bataillon, les principes de fonctionnement, les rôles ainsi que la mission globale de l'EM reste inchangée et ne souffre d'aucune variante possible par rapport à la théorie.

Je rajouterai par contre une mission particulière, celle d'appuyer en permanence les cp, soit par un soutien technique soit par des échanges d'expérience des membres EM envers les différents cadres des cp. Ce soutien occupe un part importante du travail quotidien et, en particulier la volonté de le faire, n'est pas forcément intégré dans chaque EM. Le soutien aux cdt cp ne doit pas uniquement être ressenti par ces derniers à travers des ordres émis, mais bel et bien par des solutions, des réponses et des mises en œuvre répondants aux divers problèmes et questions remontés à l'échelon bataillonnaire. En bref, l'état-major ne doit pas être l'ennemi public des cdt cp

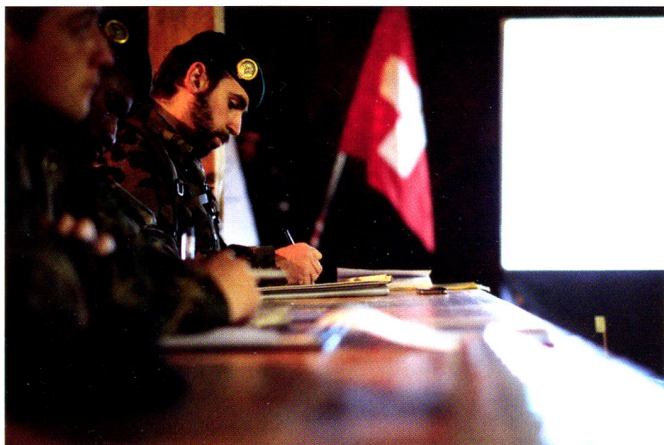
mais bel et bien un allié fort, consciencieux et orienté sur la recherche de solution, simples mais efficaces.

Mission du commandant en second (ch.321) : « Le commandant en second a une double fonction. D'une part, il remplace le commandant ; d'autre part, il dirige et coordonne les travaux de l'état-major (en tant que CEM). Dans ce cadre, il répond de la réglementation du service et du plan de travail de l'état-major. »

Appréciation : Cette mission concorde partiellement à la réalité. En effet, tout dépend de la répartition des tâches que le cdt et son remplaçant ont décidé. Pour le bat car 1, le commandant est en priorité auprès de ses subordonnés directs, soit les commandants de compagnie. Le remplaçant gère, comme sa mission l'indique, le travail de l'état-major en accord avec les missions du commandant, il est souvent enclin à prendre des décisions, avec ou sans l'aval du cdt suivant l'importance de ces dernières. A son retour au bercail, un rapport de situation entre le commandant et son remplaçant à lieu afin d'uniformiser leur niveau d'information, celle du terrain et celle des coulisses. « Le remplacement du cdt » n'est dès lors pas réellement un remplacement mais bel et bien un appui dans la lourde tâche du commandant. Cette façon de procéder requiert bien entendu une vision commune, un accord parfait ainsi qu'une confiance irréprochable réciproque.

Chef DB 1 (ch.305) : Personnel

Appréciation : Cette mission correspond à la réalité. J'ajouterai par contre l'ensemble du commissariat bataillonnaire qui occupe une part importante du cahier des charges. En effet, sans un commissariat performant, les nombreux délais imposés ne peuvent simplement pas être réalisés à temps. L'importance pour le S1 d'avoir en tout temps une longueur d'avance sur l'ensemble du bataillon est primordiale. En effet, à peine le CR commencé, les travaux en vue de l'issue de celui-ci sont déjà en marche.



Chef DB 2 (ch.305) : Renseignements

Appréciation : Cette mission correspond partiellement à la réalité. En effet, le S2 ne fait pas que cela durant le service. Il est également engagé comme aide de direction d'exercice lors des nombreux exercices de cp. Mais sa tâche principale est effectivement en corrélation avec sa fonction de base. Il est un des grands artisans de l'exercice de bataillon, en charge de créer une situation générale crédible. Il élabore un concept bien en amont du service. Dès les premiers jours du CR, il diffuse des informations générales aux cp qui amènent l'ensemble du bataillon dans une sorte de « prise de conscience » de la situation voulue pour l'exercice.

Chef DB 3 (ch.305) : Opérations

Appréciation : Cette mission correspond entièrement à la réalité. En effet, bien que l'ensemble des tâches ne sont pas exercées durant chaque service (par ex : concept d'eng du génie CEG), le travail du S3 revêt une importance primordiale. L'instruction de chaque soldat !!

Une part importante est donnée également à la planification et la conduite de l'ex de bataillon en collaboration avec le S2 et les autres membres EM. Le S3 est une des charges les plus lourdes, puisque dans le terrain la journée et au bureau la nuit !! De plus, par manque de S6, il a pris en charge les tâches de ce domaine.

Chef DB 4 (ch.305) : Logistique

Appréciation : Cette mission correspond entièrement à la réalité. En effet, les tâches du S4 commencent dès le rapport d'appui bataillonnaire (env 6 mois) avant le CR. Un concept logistique doit y être présenté afin de poser les bases pour les partenaires externes (BLA, office de coordination, PM, etc..). Durant le service, les nombreux contacts avec le centre logistique attribué prennent une part importante de son précieux temps. De plus, l'appui aux cp est primordial, dans un esprit de transmettre les diverses directives et de procéder aux contrôles. Finalement, l'organisation de la mobilisation et de la reddition du matériel lui incombe entièrement, en collaboration avec les cp.

En conclusion, les missions de base des divers membres EM concordent globalement avec la réalité d'un CR. Cependant, elles sont dirigées vers l'engagement soit une grande différence avec les aléas d'un service d'instruction. Néanmoins, elles redeviennent totalement concordantes lorsque l'EM se mue en « machine de guerre » et que le processus standard de planification et de conduite de l'action est en marche.

M. H.-D.

